ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 04/10/2024

tenue par Monsieur NICOLET, Juge des Référés

En présence de Madame LELONG, Greffière

11 heures 00

01) **DOSSIER N° 2403269** **RAPPORTEUR:** **Monsieur Philippe NICOLET**

Titre de l'affaire REFERE SUSPENSION - COLLECTIVITES TERRITORIALES - ORGANES - Demande de suspension de deux décision du maire de la commune de Neuilly-Crimolois en date du 13/05 : portant refus de convocation et d'inscription du conseil municipal et en date du 23/07 : portant rejet du recours gracieux et refus de convocation

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		SCP AUDARD & ASSOCIES
Défendeur	COMMUNE DE NEUILLY-CRIMOLOIS	ROTHDIENER GAËTAN

Arrêté le 01/10/2024

Le président du tribunal